



# BULLETIN D'ADHESION SAISON 2018-2019

villeurbanne

ADHESION

RENOUVELLEMENT

## IDENTITE

NOM : ..... PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE PORTABLE ou FIXE : .....

Mieux informé, E MAIL LISIBLE : .....

*(N'indiquer que les coordonnées qui ont changé et signaler les changements en cours d'année : [anvilleurbanne@gmail.com](mailto:anvilleurbanne@gmail.com))*

## ACTIVITES ET TARIFS

PISCINE

SORTIES PLEIN AIR ET/OU CULTURELLES

VOLLEY BALL MASCULIN

Nom de l'équipe : .....  Mercredi  Jeudi

VOLLEY BALL FEMININ

Nom de l'équipe : .....  Mercredi  Jeudi

YOGA 1 cours JOUR et HORAIRES : .....

YOGA 2 cours JOURS et HORAIRES : .....

## MONTANT DE LA COTISATION :

Plein air  45 € Volley – Piscine  90 € Yoga 1 cours  215 € Yoga 2 cours  315€

(Chèque à l'ordre d'Amitié Nature Villeurbanne)

**1<sup>ère</sup> adhésion : fournir 1 (2 pour le volley) photo d'identité (nom au dos) et un certificat médical de moins de 3 mois**

**Renouvellement : remplir et conserver le *Questionnaire de Santé* et remettre l'*attestation Questionnaire de santé*.**

Pour des raisons de responsabilité, les personnes dont le dossier d'inscription est incomplet ne seront pas acceptées à la séance.

Aucun remboursement de cotisation, ni d'inscription aux ateliers yoga

Attestations de paiement sur demande lors des permanences, sur site auprès du responsable de l'activité ou par courrier (joindre une enveloppe timbrée à votre nom)

L'adhésion implique le respect des statuts et du règlement intérieur de l'association, à la disposition de l'adhérent sur demande. L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'affiliation et d'assurance à la FSGT <http://fsgt.69.free.fr> et les accepter.

Par quel biais connaissez-vous notre Association .....

Fait à .....le .....

Signature

Nous contacter : [anvilleurbanne@gmail.com](mailto:anvilleurbanne@gmail.com)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles sont traitées informatiquement et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des art 39 et suivants de la loi du 6 janv 78 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant.